



Juin 2010

# Lettre d'information n° 1 Nos déchets en 2009



## Edito



L'environnement étant plus que jamais au centre des préoccupations de la collectivité, il est de notre devoir d'appliquer localement les normes européennes et les engagements pris par l'état.



Notre lettre d'information relative au bilan de nos déchets ménagers de 2009 permet de constater la prise de conscience du tri sélectif sur notre territoire, les comparatifs mentionnés ci-dessous en sont le témoignage.

Mais il faudra s'appliquer à améliorer encore ces résultats. La réflexion communautaire relative à la mise en place de la redevance incitative devra permettre une équité dans la participation financière, appliquant le principe du « pollueur-payeur ». La transmission de ce document sur papier recyclé est le témoignage de notre volonté d'apporter notre contribution à l'environnement.

**Le président, Lucien LECARPENTIER et le vice président chargé des ordures ménagères, Anthony MOUCHEL.**

## Le bilan 2009

Sur le territoire communautaire en 2009, chaque habitant a produit 636 kg de déchets répartis de la façon suivante :

Dans la poubelle : 227 kg

Dans les colonnes de tri : 83 kg

A la déchetterie : 325 kg

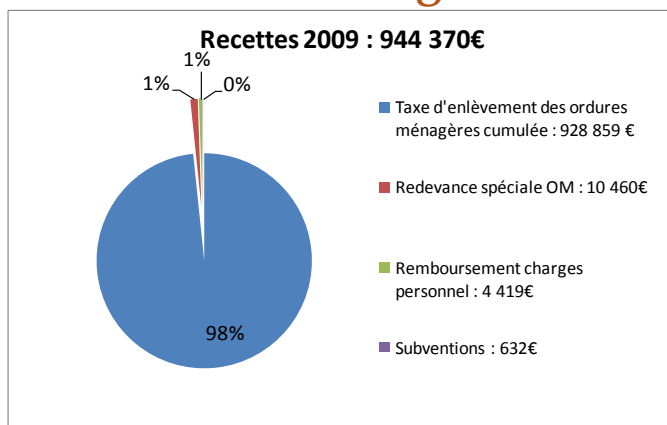
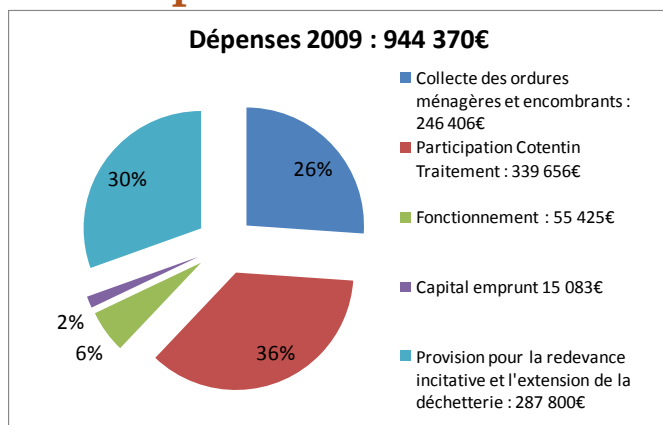
Avec 227 kg en moyenne par an et par habitant de déchets ultimes (non recyclables), nous sommes en dessous de la moyenne départementale qui est de 256 kg.

	2008		2009		Comparatif 2009/2008 en %
	Tonnage total (1)	Kg/habitant (2)	Tonnage total (1)	Kg/habitant (2)	
* Porte à porte (non valorisés)	2196	231	2211	227	↓
* Collecte sélective (valorisés)	860	90	812	83	↓
<b>Total déchets ménagers</b>	<b>3055</b>	<b>321</b>	<b>3023</b>	<b>310</b>	
* Déchetterie	2791	294	3164	325	↑
<b>Total déchets produits</b>	<b>5846</b>	<b>615</b>	<b>6187</b>	<b>635</b>	

- (1) Moyenne en kg/an/habitant selon le mode de collecte  
 (2) Tonnage total produit par les habitants de la Communauté de Communes du canton de Saint Pierre Eglise

9471 habitants en 2008  
9726 habitants en 2009

## Dépenses et recettes du service ordures ménagères



# Poursuivons nos efforts et valorisons nos déchets !

## Le tri sélectif

### A recycler dans le conteneur vert (verre) :

- les bouteilles en verre
  - les pots et les bocaux en verre (enlever le bouchon et vider les emballages de leur contenu).
- Ne pas y jeter les ampoules, couvercles et capsules, porcelaine et faïence, pots de fleurs.



### A recycler dans le conteneur bleu (papier) :

- les journaux et magazines sans films plastique,
- les enveloppes (non kraft), les annuaires...

Ne pas y jeter les papiers et boîtes en carton contenant des restes, les couches culottes, les papiers gras.



### A recycler dans le conteneur jaune (emballage) :

- les bouteilles plastique, les aérosols
- les boîtes métalliques, cartonnets
- les briques alimentaires, les bouteilles d'huile

Ne pas y jeter les pots de produits laitiers (pots de yaourts, de crème..), les films, sacs plastiques.



## L'intérêt économique du tri

Tous les déchets recyclables triés dans les conteneurs sont envoyés dans des filières de recyclage. Le Syndicat Mixte Cotentin Traitement reçoit alors de l'argent de la part des repreneurs de ces déchets qui les utilisent comme matière première. De plus, Eco-emballages nous soutient financièrement suivant la quantité de déchets bien triés.

**Plus nous trions correctement, moins nous payons !**

**Consultez votre guide de tri au moindre doute. Ils est à votre disposition à la Communauté de Communes et sur le site internet.**

« Est puni d'une amende le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en un lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet [...] des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit. » art. R632-1 du code pénal



**ECO  
EMBALLAGES**

## La déchetterie

La déchetterie communautaire est ouverte aux habitants du canton de Saint-Pierre-Eglise sur présentation d'une carte d'accès délivrée par la Communauté de Communes.

La déchetterie accepte :

- Les encombrants
- les déchets verts
- le bois non traité, les branchages
- Les gravats, métaux ou ferrailles
- Les cartons

Et dispose d'un local pour les Déchets Ménagers Spéciaux (DMS) :

acide, huile alimentaire, aérosols, peintures, piles, produits chimiques, phytosanitaires, solvants, batteries, hydrocarbures.

Attention, il est interdit de déposer des explosifs, ordures ménagères, pneus, et DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux) à la déchetterie.

Depuis janvier 2009, les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) peuvent être rapportés à la déchetterie. Ils seront dépollués puis recyclés. Exemples de DEEE : ordinateur, réfrigérateur, électroménager ...

## Le compostage individuel

Le compostage permet également de réduire le volume des ordures ménagères.

La quasi-totalité des déchets organiques peuvent être valorisés par compostage : épluchures de légumes, restes de repas, déchets de jardins, autres déchets organiques ...



## Les gestes simples pour réduire le poids de sa poubelle

L'Ademe (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) préconise dix gestes pour alléger nos poubelles :

- 1- Choisir le bon produit et le bon conditionnement
- 2- Utiliser des piles rechargeables

- 3- Préférer les sacs réutilisables
- 4- Coller un stop pub sur la boîte aux lettres
- 5- Limiter les impressions
- 6- Boire l'eau du robinet
- 7- Réutiliser ce qui peut l'être
- 8- Fabriquer du compost

- 9- Choisir des produits avec des labels environnement
- 10- Adopter des gestes alternatifs (fabrication de ses propres yaourts, confitures...)